... de la paix que si celle-ci est compatible avec l'honneur de l'Allemagne.

Le *Lokal-Anzeiger* accepte comme vraies, avec joie et enthousiasme, les paroles impériales.

Le *Berliner Tageblatt* fait des réserves, mais considère comme un symptôme heureux qu'elles soient tenues à Paris comme authentiques. Même langage dans le *Borsen Courier*.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* se tait absolument et ne relate même pas les paroles attribuées à l'empereur. La *Post* imite son silence.

L'opinion en Autriche

Vienne, 29 décembre.

La *Nouvelle Presse libre* écrit, au sujet des paroles de Guillaume que le *Temps* a reproduites :

On est maintenant certain que l'Allemagne, aussi bien que la France, ira à Algésiras avec la ferme décision d'apporter une attitude conciliante dans toutes les questions. L'allusion faite par un journal parisien que des influences et des manigances de tiers pourraient se produire afin d'entraîner la France dans des aventures et l'induire à se mêler d'intrigues, prouve qu'on se prépare à Paris à repousser ces intrigues et manigances si elles se produisaient véritablement et qu'on ne veut pas transformer la conférence en un berceau de conflits nouveaux et dangereux.

La conférence devant se réunir dans une quinzaine, de pareilles constatations sont très rassurantes.

L'accord anglo-français

Londres, 29 décembre.

Le *Standard* commente, dans un long leader, les bruits sur l'attitude actuelle du gouvernement allemand au sujet de la conférence marocaine.

Il trouve que la discussion prématurée de probabilités problématiques est déplorable et peut être préjudiciable au succès de la conférence.

Tout en reconnaissant à l'Allemagne certains intérêts, il est bon, dit le journal, « de ne pas oublier que d'autres pays possèdent également des droits dont la valeur peut être plus appréciée par l'Allemagne, comparativement à celle qu'elle attribue aux siens propres.

« La conférence, en fait, n'est pas de la nature d'un tribunal arbitral réuni pour décider entre la France et l'Allemagne, mais plutôt la réunion d'un comité de directeurs chargés de pousser les intérêts de tous les actionnaires dans l'affaire.

« Il ne semble pas que les Allemands puissent avoir aucune base sérieuse pour soupçonner la France d'ambition exagérée et même que quelque chose puisse laisser croire que nos voisins ne se montreront pas modérés dans l'usage qu'ils feront de l'aide que leurs intérêts particuliers placent entre leurs mains.

« La convention avec la Grande-Bretagne est une preuve du contraire, car, de toutes les nations, elle est encore la plus intéressée à maintenir le régime de la porte ouverte; la diplomatie anglaise étant pleinement assurée que la politique française est modérée et loyale, lui donnera un soutien fort et cordial.

« C'est sans esprit d'hostilité envers aucune puissance, que nous insistons sur ce point, mais simplement pour faire bien comprendre que l'Angleterre entend se conformer strictement à l'accord avec la France. »

Le journal termine en faisant remarquer qu'en face des barbares, l'Europe n'est forte que lorsqu'elle est unie, ce que l'expérience a toujours prouvé.

Le *Standard* espère donc encore que la conférence permettra de trouver le moyen de concilier les divergences de vues des deux puissances qui ont assumé le rôle de protagonistes dans toute cette affaire.

L'isolement de l'Allemagne

Londres, 29 décembre.

Le *Times* a publié, de son critique militaire très compétent, un article sur la France et l'Allemagne dans lequel il expose les diverses questions qui se soulèveraient dans le cas d'un conflit entre la France et l'Allemagne. Nous en avons déjà parlé jeudi, mais il est bon d'en citer encore ce passage :

Une puissance qui oserait attaquer sans provocation la France ou qui chercherait à engager la France dans une impasse d'où elle ne pourrait sortir que par la voie de la guerre se trouverait sûrement dans une situation d'isolement qui ne serait nullement « splendide ». Une telle guerre pourrait coûter à l'Allemagne cinquante à soixante millions de livres sterling par mois et pourrait déchaîner des animosités dans des milieux inattendus tant intérieurs qu'extérieurs.

L'agitation actuelle en Saxe affecte l'exactitude de cette prévision. L'Allemagne comme la Russie n'aurait aucune difficulté à semer le vent, on sait les récoltes qui coûtent.

Or l'empereur Guillaume a dit textuellement, à propos de la prochaine conférence marocaine, ces paroles que nous avons déjà publiées, mais qu'il nous paraît utile de reproduire aujourd'hui :

« Je ne veux pas la guerre, parce que je considérerais la guerre contraire à mon devoir devant Dieu et vis-à-vis de mon peuple. J'ai été agacé par certains procédés froissants de M. Delcassé. Mais je rends pleinement hommage au tact et à la fermeté de M. Rouvier. Je ne ferai rien pour créer des difficultés. Et j'ai donné au comte Tattenbach les instructions les plus conciliantes. »

Carnet du Lecteur

MARIAGE

A Marcq. — Jeudi matin a eu lieu à Marcq-en-Barœul le mariage de Mlle Esther Méresse, professeur au lycée Faidherbe, de Lille, avec M. François Vignal, répétiteur général au même lycée.

Les témoins pour la mariée étaient MM. Maurice Mairesse, instituteur à La Madeleine, et René Brackers d'Hugo, avocat à Lille, ami de la famille ; pour le marié : MM. Paul Henry, maréchal des logis retraité, à Châlons-sur-Marne, son beau-frère, et François Barthélemy, professeur au Collège de Soissons, son cousin germain.

DEUIL

A Valenciennes. — Mercredi, de 3 heures à 5 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Charles Lemy, chef de gare au Chemin de fer du Nord à Valenciennes, officier d'Académie, titulaire des médailles de sauvetage et de la mutualité, décédé dimanche à quatre heures de l'après-midi, à l'âge de 50 ans.

Le deuil était conduit par le fils et le beau-frère du défunt.

Les cordons du poêle étaient tenus par quatre chefs de gare : MM. Postal, de Somain ; Coguard, de Cambrai ; Brochart, de Lille, et Prévost, de Tergnier ; par M. H. Namur, vice-président des Sauveteurs du Nord, et M. Blondel, commandant en retraite, président de la « Réunion des officiers de réserve ».

De magnifiques couronnes avaient été offertes : par M. Sartiaux, ingénieur en chef de la Compagnie ; par les employés et le personnel de la gare de Valenciennes ; par M. Guerber, inspecteur principal de la Compagnie à Arras ; par les chefs de gare du réseau ; par la section des Sauveteurs et par la « Réunion des officiers de réserve ».

Dans le très nombreux cortège, on remarquait des hauts fonctionnaires de la Compagnie du Nord, de nombreuses personnalités industrielles et commerciales de la ville et de la région ; la municipalité, le colonel du 127e, de nombreux officiers et fonctionnaires ; la délégation avec bannières des Sauveteurs, et la délégation des officiers de réserve.

Après la cérémonie religieuse en l'église St-Nicolas, le corps a été conduit à la gare pour être transporté à Chaulnes.

Dans la cour de la gare, en face du cercueil placé dans un fourgon, des discours ont été prononcés : par M. Guerber, inspecteur principal à Arras ; par M. Lechelle, chef du mouvement à Paris ; par M. Namur, vice-président des Sauveteurs, et par le commandant Blondel, au nom des officiers de réserve.

La place nous manque pour les reproduire.

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir à huit heures et demie, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence du maire.

Etaient absents : MM. Delpature Paul, Gaydet Léon, Ego Léon, Lesur Gustave, Delaunay A., conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est adopté.

M. le maire donne lecture d'une lettre du Bureau de Bienfaisance disant que ses secours sont seuls réservés aux vrais malheureux.

M. Lefebvre voudrait que le Bureau fût plus large, il ne croit pas aux chômeurs volontaires et proteste contre la mesure prise par le Bureau de Bienfaisance.

A propos d'un vœu de M. G. Sellier, demandant la création d'un bureau des Postes et Télégraphes à la gare, M. le Maire lit une lettre du Président de la Chambre de Commerce, disant que le Ministre ne créera cette recette que si la municipalité la prend à sa charge.

M. le Maire demande que la question soit laissée de côté, faute de fonds disponibles.

M. Sellier. — Je demande à M. Sayet, adjoint, combien coûterait cet entretien?

M. Sayet. — De douze à quinze mille francs par an.

M. le Maire. — Nous n'avons pas le sou.

M. Sellier. — Vous n'avez jamais d'argent, pourtant vous en trouvez pour faire des bêtises, comme le square du Fontenoy.

M. le Maire. — C'est entendu, lorsque vous serez au pouvoir, vous n'en ferez pas.

M. Sellier. — Certainement, j'en ferai moins que vous.

La municipalité demande que la création d'un square au Fontenoy, à l'endroit déjà choisi, soit déclarée d'utilité publique.

M. Coupez proteste énergiquement contre ce square, M. Sellier se joint à M. Coupez en disant que ce square est impopulaire.

M. Noyelle veut placer quelques mots, mais M. le Maire lui coupe la parole.

MM. Bailleul et Lepers combattent aussi la création de Square dans la propriété Wibaux.

M. Motte donne des explications tendant à prouver que le terrain choisi est particulièrement avantageux pour la ville qui déjà a trop laissé partir d'excellentes occasions. Il s'élève contre les calomnies qui circulent en ville, disant que la municipalité fait les affaires de la famille Wibaux.

M. Bailleul dit que personne ne comprend en ville, qu'une ville tirant comme Roubaix, le diable par la queue, achète une propriété qui ne vaut rien.

L'utilité publique est votée par la majorité, la minorité s'abstenant.

M. Sayet donne lecture d'une série de projets rentrant dans les grands travaux en perspective pour lesquels la ville désire contracter un emprunt de dix millions, et comprenant des crèches, des bâtiments pour la goutte de lait, des pavillons pour soigner les enfants malades, la création d'une caisse de chômage; pour tout cela, M. Sayet demande au Conseil de voter le principe d'une loterie de 6 millions laquelle laisserait un bénéfice de 2 millions.

Il termine en demandant au Conseil d'être unanime à solliciter du gouvernement l'autorisation de la loterie.

M. Sellier voudrait que cette question fut renvoyée aux commissions.

M. Bailleul est de cet avis.

A la majorité, et sur la proposition du Maire, la question est renvoyée aux commissions.

Le Conseil règle encore certaines questions de détail concernant les grands travaux et le futur emprunt.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Bâtiments communaux

Il est demandé au Conseil une somme de 6.000 francs nécessaire pour payer les travaux de couverture du nouvel hôpital.

Le Crédit affecté à ces travaux était de 15.958 francs 24 ; il sera porté à 22.000 francs et le complément de 6.000 francs sera prélevé sur les fonds disponibles votés pour la construction du nouvel hôpital. — Adopté.

Instruction publique

Le conseil approuve les budgets de l'internat et de l'externat, 4e trimestre de 1905, du collège de jeunes filles. Le budget de l'internat se balance par 4.286 fr. 42 et le budget de l'externat comporte un excédent de recettes de 273 fr.

Il approuve également le budget d'internat du même établissement, exercice 1906, qui se balance par 14.180 fr. et celui de l'externat qui est arrêté à la somme de 35.000 fr.

Ces budgets se soldent par un excédent de dépenses et ils n'ont été équilibrés qu'au moyen de subventions municipales complémentaires s'élevant pour l'internat à 2.880 fr. et à 2.460 fr. pour l'externat.

Caisse des Ecoles

Le budget primitif de l'exercice 1906, de la Caisse des Ecoles qui comprend : recettes 214560 francs; dépenses, 214540 fr.; excédent de recettes 20 fr. est adopté.

Cultes

Le conseil de fabrique de la paroisse Saint-Martin demande l'autorisation de vendre, au prix de 20 francs le mètre carré, une parcelle de terrain de 35 centiares environ situés sur le territoire de Croix, front au massif de l'Avenue Le Nôtre, à la limite des villes de Roubaix et de Croix. Le montant de la vente se chiffrera par 700 francs.

M. Sellier. — Je trouve que M. Coeze nous propose de faire quelque chose qui n'est pas conforme à la loi ; il faut que cette vente soit faite aux enchères.

M. Lepoutre. — Vous voulez mettre des bâtons dans la roue.

M. Sellier. — Du tout, je défends les intérêts de la fabrique et si on mettait cette vente aux enchères on obtiendrait plus de vingt francs.

M. Motte. — Vous défendez les intérêts de la paroisse St-Martin.

M. Sellier. — Parfaitement. Le doyen de St-Martin est un brave homme qui s'est fait rouler.

M. Motte. — Allons, allons, ne le compromettez pas!...

Rire général. A la demande de M. Rousseau, la question est réservée pour le huis-clos.

Secours et subsides

Au cours de l'année 1905, l'Administration municipale a reçu un certain nombre de demandes tendant à obtenir, pour des causes diverses, des subsides plus ou moins importants dont quelques uns sont considérables.

L'Union fraternelle et mutuelle des anciens soldats musiciens français a demandé une somme de 6,000 francs pour faire face à l'habillement de ses 80 membres.

La société de gymnastique « L'Ancienne » a sollicité une augmentation de subvention de 400 francs en raison des frais occasionnés par les deux cours qui ont lieu par semaine au profit de 50 jeunes garçons.

La Fanfare « L'Espérance », dont la création remonte à l'année 1891, a renouvelé la demande de subvention qu'elle a maintes fois formulée sans succès.

La Fanfare de Beaurepaire a exprimé le désir de voir renouveler ses uniformes aux frais de la Ville.

La société chorale « Les Mélomanes Roubaisiens » insiste fréquemment pour obtenir le rétablissement de la subvention annuelle qui lui était précédemment servie par la ville.

L'Union des Trompettes a réclamé au sujet de la suppression de sa subvention.

La Concordia-Harmonie a présenté une demande en vue de bénéficier d'un appoint de 2.000 fr. pour le renouvellement des uniformes de ses musiciens.

La Grande Fanfare a écrit dans le but de faire élever sa subvention annuelle à 1.500 fr.

Enfin, la Société chorale « La Cécilia » a demandé une allocation de 10.000 fr. pour l'organisation d'un festival.

Les Commissions se réservent de passer de l'intention à l'action lorsque les ressources de la ville offriront plus d'élasticité.

M. Motte ne veut pas habiller la société des *Anciens Soldats Musiciens*, sous prétexte que cette société n'est pas municipale.

M. Coupez est de l'avis contraire, M. Bayart aussi.

La majorité se range de l'avis du Maire et l'uniforme est refusé aux *Anciens Soldats Musiciens*.

UN INCIDENT

Au sujet d'une question ayant rapport au secourage public, un vif incident se produit. M. Kimpe reproche à l'administration de favoriser un de ses électeurs influents.

Le Maire proteste et M. Chatteleyn, le républicain renégat, qui veut prendre la parole dans la discussion, s'entend dire de dures vérités par MM. Sellier et Bailleul qui l'appellent le renégat, le traître, l'ancien candidat du *Progrès* et le candidat de la *Croix*, aujourd'hui.

M. Chatteleyn tente de se défendre, mais il ne peut pas y parvenir et M. le Maire, qui sent que le célèbre sénateur est en mauvaise posture, coupe la parole aux républicains qui veulent publiquement mettre en accusation le renégat Chatteleyn, l'ancien candidat du *Progrès*, le candidat de la *Croix* actuellement.

La minorité républicaine, devant cette attitude de l'administration, menace de quitter la séance si la parole n'est pas donnée aussitôt à M. Sellier, afin qu'il réponde aux calomnies lancées par M. Chatteleyn qui, en l'espèce, ne paraît pas à son aise.

Le maire parvient enfin à remettre le débat sur son terrain, mais en ne donnant pas la parole à M. Sellier. Il a produit la plus fâcheuse impression, ce qui motive une protestation de M. De Cock, demandant que la parole soit accordée à M. Sellier. Le maire tient bon et le calme renaît.

Pendant l'incident relaté plus haut, M. Chatteleyn a été énergiquement conspué par les conseillers républicains qui lui ont reproché en termes très vifs ses variations politiques, lui promettant une bonne veste pour le 7 janvier prochain.

M. Chatteleyn. — C'est possible.

M. Bailleul et tous les républicains. — C'est sûr! c'est certain!

Marché de la place Carnot

En vue d'assurer la prospérité du marché de la place Carnot, les 4e et 5e commissions demandent au Conseil d'accorder l'exemption des droits de place du 1er janvier au 30 juin 1906.

Santé publique

Le Conseil approuve les modifications suivantes faites au règlement sanitaire par le Conseil départemental d'hygiène :

Article 12. — Les cours sur lesquelles prennent jour et air des pièces pouvant servir à l'habitation, soit de jour, soit de nuit, auront une surface de 30 mètres carrés.

Cette surface pourra être réduite à 15 mètres carrés pour les cours bordées d'immeubles composés d'un rez-de-chaussée et de deux étages seulement.

Article 13. — Les cours, dites courettes, sur lesquelles sont exclusivement aérées et éclairées des pièces qui ne peuvent être destinées à l'habitation auront une surface de 15 mètres carrés au moins.

Article 14. — Les vues directes prises dans l'axe de chaque baie des pièces servant à l'habitation de jour et de nuit, et donnant sur des cours, ne seront pas inférieures à 6 mètres.

Cette distance pourra être réduite à 4 mètres pour des cours bordées d'immeubles composés d'un rez-de-chaussée et deux étages seulement.

Tramways

Le vœu de M. G. Sellier, tendant à la création d'une salle d'attente pour les tramways, place Nadaud, n'est pas pris en considération par les 4e et 5e commissions.

A la mémoire de J.-B. Glorieux

Le conseil décide, pour honorer la mémoire de l'aéronaute roubaisien, J.-B. Glorieux, de donner son nom à la rue dénommée actuellement rue des Ballons.

Voirie municipale

Le Conseil approuve l'acte d'achat passé par la ville avec M. Vanwelden, pour l'acquisition d'une parcelle de terrain quai de Bordeaux ; le projet d'achèvement de la mise en état de viabilité de l'avenue Julien Lagache et la construction d'une chaussée empierrée sur la même avenue ; certaines modifications du massif de ceinture du Parc de Barbieux ; la construction d'un aqueduc au Parc de Barbieux ; le projet des travaux de jonction du nouveau boulevard de Lille à Roubaix avec l'avenue Le Nôtre.

Sanatorium de Saint-Pol

Il est donné lecture du rapport général rédigé par les membres chargés de la surveillance des enfants de Roubaix envoyés au Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. Ce rapport constate que les soins donnés à la colonie scolaire roubaisienne y ont été très satisfaisants.

Voici le détail des envois d'enfants en 1905 :

Sont partis, en juin : 97 garçons, dont six pour deux mois et un hospitalisé, et 96 filles, dont 5 pour 2 mois.

En juillet : 89 garçons, dont 12 pour deux mois et 1 pour 3 mois, et 98 filles, dont 7 pour deux mois.

En août : 79 garçons, dont 10 pour deux mois et 1 pour trois mois, et 98 filles, dont 5 pour 2 mois.

En septembre : 94 garçons, dont 1 pour 2 mois et 2 hospitalisés, et 92 filles, dont une pour deux mois et une pour quatre mois.

Un envoi supplémentaire de 21 enfants (9 garçons et 12 filles) a été fait du 25 septembre au 15 octobre.

BUDGET PRIMITIF

Exercice 1906

M. G. Sayet, adjoint aux finances, donne lecture de son rapport qui se termine comme suit :

Le Budget de 1906 porte en *dépenses* deux articles nouveaux répondant à une création nouvelle : Le Collège de jeunes filles, pour une somme de 16 200 francs à la charge de la Ville, et à un fait nouveau : L'amortissement, en dix ans, sans intérêt, du prêt de M. Pierre Destombes (100 000 francs), soit 10.000 francs pour cette année 1906.

Les augmentations, peu sensibles d'ailleurs, sur différents articles des dépenses, sont les suivantes :

2,170 francs (article 54), pour l'éclairage des rues, la longueur des rues éclairées croît. 2.000 f. (article 82), corps des pompiers. 2.300 francs (article 112), sociétés de secours mutuels. Certains abus s'étant produits pour l'allocation des subventions à ces sociétés, l'Administration municipale se préoccupe d'un règlement à introduire à ce sujet.

4.000 francs (article 75), service de la vaccination. Dans le même chapitre de l'hygiène, (article 72), la même somme de 3.700 francs est portée, ainsi que l'année dernière, pour le Bureau d'hygiène. M. l'adjoint Deschodt a demandé que le détail d'affectation porté au projet soit supprimé pour laisser à l'Administration municipale une plus grande liberté d'emploi des fonds; ce à quoi votre commission n'a fait aucune objection.

2,530 francs sur l'ensemble du budget de l'Instruction primaire.

3.000 francs (article 139), subvention à l'Ecole nationale des arts industriels pour la création d'un nouveau cours.

Les diminutions, peu nombreuses, portent notamment sur une somme de 20 000 fr. à l'article 90, crédit des Hospices. Cette réduction se justifie par les bonis supérieurs qui ont été réalisés en 1903 et en 1904.

Par contre, le crédit affecté aux secours à domicile est augmenté de 5.000 fr.

Aux recettes, il est porté en prévision à la Condition publique 210.000 fr. au lieu de 200.000 fr., soit 10.000 fr. en plus (article 37) justifiés par les recettes des derniers exercices et la marche plutôt meilleure des affaires.

A l'article 41 (location des propriétés communales), la prévision est réduite à 2.000 francs par suite de la démolition prochaine de l'immeuble de la place de la Liberté, dit « l'ancienne Gendarmerie ».

A l'article 66 Tramways, il est prévu une augmentation de 10.000 francs. Aux 67.000 francs constatés en 1904, il y a lieu d'ajouter : 1° Les 20.000 francs d'éclairage prévus par la convention ; 2° La part de bénéfices ; 3° Le trafic supplémentaire à attendre de la mise en exploitation du réseau complet et aussi de l'affluence de voyageurs vers l'Exposition de Tourcoing.

A l'article 63, il est fait une diminution de 7.000 francs, peut-être par excès de prudence, puisque le volume d'eau consommé en 1905 courant serait supérieur à celui constaté à pareille époque en 1904.

La répartition des centimes additionnels a été faite, au présent budget, suivant les instructions formelles de la Préfecture qui, par lettre du 3 février 1905, exige que chaque emprunt porte au budget sa garantie spéciale en centimes additionnels. Il y a lieu de noter que ceux inscrits à l'article 86 ont été appliqués à la garantie d'emprunts anciens qui *n'avaient pas garantie*, de sorte que nous en avons toute la charge sans en avoir le bénéfice.

En résumé, le budget de 1906 se balance comme suit :

Recettes	5.409.770 12
Dépenses	5.405.794 92
Excédent en recettes	3.975 20

Après la lecture de ce rapport, M. Bailleul fait remarquer que l'année 1905 a été désastreuse pour les finances municipales; il ajoute que l'année dernière on avait promis que 1905 serait plus prospère, l'adjoint aux finances s'est trompé ; Roubaix n'est pas en amélioration quant à ses finances. Au nom de la minorité républicaine, il tient à le faire remarquer.

On passe alors à la discussion des différents articles du budget, articles sur lesquels nous aurons sans doute à revenir.

La séance continue.

Bureaux de la Mairie

A l'occasion de la nouvelle année, les bureaux de la Mairie seront fermés le lundi 1er et le mardi 2 janvier.

Le bureau de l'Etat Civil sera ouvert le lundi jusqu'à midi et le mardi jusqu'à quatre heures du soir.

Tentative de vol

Vendredi vers dix heures du matin, pendant que M. Castelain Cyrille, marchand de beurre et d'œufs, rue Cugnot, 13, servait un client à l'angle des rues Labruyère et Voltaire, des voisins [illegible] ... Plainte a été déposée ... [illegible] Ils sont activement recherchés.

Visite du lait

Vendredi, vers 6 h. du matin, M. [illegible], commissaire de police du [illegible] arrondissement, a procédé à la visite du lait. [illegible] ont été visités ; [illegible] échantillons [illegible] ont été prélevés.

Société de secours mutuels des ouvriers du bâtiment

La réunion mensuelle aura lieu dimanche [illegible] courant, à 7 heures du soir. Après la réunion, grand souper à pierrots. Les ouvriers de toutes les catégories du bâtiment qui veulent faire partie de la société, peuvent se faire inscrire à partir de cinq heures du soir, au siège social, estaminet Montel, coin des rues Pellart et de l'Ommelet.

Menus faits locaux

Procès-verbal pour ivresse a été dressé à la charge de Delescluse Honoré, âgé de 28 ans, marchand de légumes, demeurant rue du Chemin-de-Fer, 67.

— Le service de la sûreté a mis en état d'arrestation, jeudi vers neuf heures du soir, boulevard Gambetta, le nommé Fleurquin Louis, 32 ans, plafonneur, sans domicile fixe, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

La Roubaisienne

La *Roubaisienne* a constitué son comité de la façon suivante pour l'année 1906 : président d'honneur, MM. Gustave Wattine ; président honoraire, Georges Pennel ; membres conseillers, Clément Florin ; président actif, Lucien Mourauz ; vice-présidents, Charles Wolff et Henri Lep[illegible] ; trésorier, Arthur Desrousseaux ; trésorier adjoint, Jules Plesveaux ; secrétaire, Joseph Leclercq ; secrétaire-adjoint, Alfred Florin ; porte-drapeau, Jules Wa[illegible] ; chef du cours d'instruction militaire, Lucien Marchand ; moniteur des pupilles, Victor Polidori ; garde matériel, Jean Perent ; commissaire des fêtes, Emile Dreux ; commissaires : Henri Vergin, Abélard Tettelin, Léon Henneblcq, Edmond Steelemme, Paul Decoet, Bruno Dejonghe, Louis Deberge ; commissaire de presse, Carlos Roussel.

Cæcilia roubaisienne

Ce soir samedi, chez M. Desocis, place Notre-Dame, à 8 h. 1/2, répétition partielle ; à 9 heures répétition générale.

Cercle moderne

Ce soir samedi, à 8 h. 1/2, réunion pour toutes les sections. Compte rendu de l'année 1905. Renouvellement du Comité et vote de nouveaux sociétaires.

LUMINOL savon minéral, remplace pour linge, flanelles, lainages, ménage. VICTOR VAISSIER 1344

Etat-Civil

Naissances du 29 décembre. — Valentine Detrain, rue de la Balance, 126 — Suzanne Bouché, rue de la Concorde, 17 — Emma Dewimo, rue d'Alger, cour Briet, 13 — Simonne Vroetz, rue de Naples, 18 — Léon Descamps, rue Voltaire, 49 — Raymonde Demeester, rue Blanchemaille — Thérèse Jourd, rue Amédée-Prouvost, 66 — Jules Mouriaux, rue de la Fosse, impasse [illegible], 2.

Mariages. — Entre : Edmond Brun, employé de commerce, rue du Fontenoy, 11 et Jeanne Destailleur, modiste, rue Descartes, [illegible] — [illegible] Hirsvel, électricien, rue Franklin, 54 et Clara Lesgirl, sans profession, boulevard Colmar, 34.

Décès. — Marthe Dhooghe, 1 an, rue des Longues-Haies, 138 — Jeanne Bernard, 15 jours, rue du Général-Chanzy, cour Desquiens, 16 — Julien Depelchin, 17 jours, rue Chapelle-Carette, 63, cour Broutin, 2 — Irma Pumelsoecke, 2 mois, rue de Wasquehal, cour du Brandebier, 14 — Léocadie Carbon, 78 ans, sans profession, rue de l'Hospice.

TOURCOING

Usine municipale d'électricité

Il est intéressant de publier les observations présentées par M. le [illegible] à l'occasion du budget, touchant notre usine municipale d'électricité.

Depuis que l'usine a été créée, c'est-à-dire depuis 8 ans, les résultats de son exploitation ont pesé assez lourdement sur nos budgets et chaque année nos inventaires ont accusé des mécomptes assez sérieux sur les prévisions primitives.

Personne ne pourrait s'en étonner. C'est le cas de toute usine qui doit attendre une clientèle en rapport avec l'outillage qu'elle a dû installer pour faire face à tous les besoins éventuels. On n'a pas davantage le droit de nous taxer d'imprévoyance, puisque l'exploitation du monopole de l'éclairage par la ville nous commandait d'une manière impérieuse, nous imposait la nécessité à laquelle nous n'avions pas le droit de nous soustraire, de mettre le courant électrique pour la force motrice ou l'éclairage, à la disposition de ceux

DERNIÈRE HEURE

Le Procès des Antimilitaristes

LES EXPLICATIONS DES ACCUSÉS

Paris, 29 décembre.

Le calme est enfin rétabli, et le président donne la parole à M. Amilcare Cipriani qui se borne à remercier ses camarades de ce qu'ils ont dit ; il n'a rien à ajouter.

Par contre, Degudry croit devoir expliquer longuement pourquoi il est devenu antimilitariste.

Mlle Teutscher, dite Numietska, narre sa biographie ; puis elle ajoute qu'en sa qualité de femme, elle veut la fin des guerres.

M. Teutscher parle pendant un quart d'heure.

Laporte et Baudin sont brefs.

Yvetot commence en disant qu'il a loué la salle pour plusieurs jours et veut en profiter. (Rires). Il définit la patrie : une vaste blague. Le reste de son discours n'est qu'une répétition des théories précédemment développées par ses co-accusés.

Plusieurs déclarent n'avoir rien à ajouter à ce qui vient d'être dit. Par contre, d'autres estiment qu'il reste encore quelque chose à dire, parlent pendant quelques instants au milieu de la lassitude générale.

L'audience est levée à 6 heures 1/2.

La Bombe du fumiste

Paris, 29 décembre.

Nous avons dit hier qu'une bombe avait été trouvée rue Charras, devant l'immeuble occupé par la Compagnie de Suez, et qu'elle avait été envoyée au laboratoire municipal, aux fins d'analyse. Du rapport transmis, à ce sujet, par M. Girard au préfet de police, il résulte que l'engin présumé n'est autre qu'une pomme de pin naturelle, sur laquelle on avait seulement passé une couche de vernis couleur de bronze. A la partie inférieure était fixée, avec de la cire noire, une douille en [illegible], traversée d'un compte-goutte en verre. Une vis creuse, maintenue avec la même cire, bouchait l'orifice central de la douille. L'intérieur de la pomme de pin était vide. Cette fausse bombe est, en résumé, l'œuvre d'un fumiste.

LA RÉVOLUTION EN RUSSIE

La terreur à Odessa

Saint-Pétersbourg 29 décembre.

On télégraphie d'Odessa que l'insurrection est encore plus terrible dans cette ville qu'à Moscou. On estime ici que la guerre contre les Lettons durera un an.

Cruautés répressives

Saint-Pétersbourg, 29 décembre.

Les autorités de Moscou empêchent le peuple de donner des secours aux [illegible] blessés. Un propriétaire bien connu qui désirait faire de sa propriété un hôpital, a été informé par le gouverneur général que sa maison serait détruite par le feu de l'artillerie s'il mettait son projet à exécution.

Les soldats canonnent sans interruption les maisons. Deux cents au moins sont sérieusement endommagées. Les locataires se réfugient en masse dans les hôtels, les chambres meublées, les couvents, payant des loyers exorbitants se montant jusqu'à 15 roubles par jour.

Diverses dépêches contradictoires parlent d'apaisement et de répression, mais rien de tout cela n'est confirmé.

On peut considérer que la Révolution ne fait que commencer.

Petites Informations

PARIS

— Les cinq ou six cardinaux français ont [illegible] de Paris, M. Richard, au conciliabule strictement privé ; ils regagnent leurs diocèses sans avoir cédé à la moindre interview.

— Le 1er janvier, plusieurs centaines de malheureux estropiés par la céruse se rendront de la Bourse du Travail au Sénat et remettront un placet à M. Fallières.

— Mlle Blanche Charpentier, couturière, a été égorgée par un ancien amant, dans la chambre qu'elle habitait rue Soufflot.

FRANCE

— Aux forges d'Hennebont, une poche contenant 20.000 kil. de métal en fusion a basculé ; deux ouvriers ont été littéralement volatilisés ; huit autres sont grièvement blessés.

— Le contre amiral Lefèvre vient de mourir à Cherbourg. Il refuse, par testament, honneurs militaires et discours.

— La mère de Mirebel, l'escroc international de Marseille, qui avait eu l'imprudence de retirer d'une banque 30,000 francs placés par son fils a été arrêtée, ce qui porte à 21 le nombre des inculpés dans cette affaire.

— Un sieur Loriche, banquier à Vitry-le-François, vient de s'offrir une [illegible] de 3.000.000 francs.

— M. Delerue, député de Gannat, dont les obsèques civiles ont été célébrées hier, lègue à cette ville toute sa fortune évaluée approximativement à 800,000 fr.

— Un enfant d'Embrun, M. Barthelon, vient de mourir à Marseille en laissant deux millions à sa ville natale.

— Une cartouche de dynamite a fait sauter la maison de M. Barsse, garde-forestier à Montlarmy (Puy-de-Dôme).

— Un raz de marée d'une grande violence s'est produit à Royan et a causé dans le port de nombreux dégâts.

ÉTRANGER

— La chambre de commerce de Hambourg organise pour samedi une manifestation de sympathie anglo-allemande.

— La Norvège a chargé l'Allemagne de représenter en Turquie ses intérêts politiques et ses intérêts maritimes.

— Une explosion s'est produite dans la manufacture d'explosifs de Reyesberg. Quatre ouvriers ont été tués, deux grièvement blessés.

— Le steamer « Carleton », de Glasgow, est à la côte près de South-Port.

— M. Spahn, député allemand, aurait obtenu de l'empereur l'introduction des indemnités parlementaires.

— Evan Roberts, le prophète ouvrier qui a révolutionné le pays de Galles, projette un grand meeting sur le mont Carmel, dont un milliardaire américain paierait les frais.

— La Skoupchtina serbe a voté le budget de 1906 avant de se séparer pour les fêtes du Noël orthodoxe.

— Conformément à un ordre du sultan, l'accès du territoire ottoman est refusé aux réfugiés russes : le vapeur *Douro* est arrêté à Trébizonde malgré les représentations de l'ambassade de France.

— La chambre espagnole a voté, à quelques restrictions près, le budget du gouvernement.

— Au Maroc, le roghi refuse toute concession sur le territoire qu'il commande.

— Il est faux que la France ait envoyé au Vénézuela un ultimatum relatif au fond du litige ; l'incident motivé par le refus du sieur Castro de discuter avec notre chargé d'affaires n'est même pas encore réglé.

— Le Sénat brésilien adopte l'amendement au budget déjà voté par la Chambre et élevant à 50 0/0 la fraction payable en or des droits de douane sur un grand nombre d'articles d'importation étrangère.

— Pendant que le président dominicain Morales, récemment dégommé, s'empare de Monte-Cristi pour y installer sa capitale provisoire, son ennemi Caceres prête serment à la Constitution, dans la vraie capitale, St-Domingue.

— A la Chambre australienne, les membres de l'opposition ont organisé une obstruction de trois jours et trois nuits : ils avaient apporté leur literie et n'interrompaient leur sommeil que pour monter à la tribune lire des discours de dix heures.

DANS L'ARMÉE

Ecole militaire. — Le maréchal d'Ardennes du 27e d'artillerie est admis à suivre en 1906-1907, les cours de l'école militaire de l'artillerie et du génie.

LA RÉGION

MORT DE TROIS MOUSSES à Etaples

En huit jours de temps, la commune d'Etaples vient de perdre trois mousses, qui étaient allés à la pêche aux harengs.

Le premier, le jeune Louis Descharles, demeurant rue de Camiers et faisant partie de l'équipage du « 2631 », patron Leprêtre-Hagnère, est tombé à fond de cale, la tête la première, et a succombé peu de temps après à une fièvre cérébrale.

Le second, du nom de Fournier-Theeux, est décédé à la suite d'une violente crise de coliques aiguës, contractée en mer. Enfin, M. Leprêtre Loth, patron du « 2940 », est rentré au port, mardi matin, avec un mousse en moins. Ce dernier est tombé à la mer pendant la nuit et malgré les secours n'a pu être retiré.

UN ENFANT BRULÉ VIF A QUESNOY-SUR-DEULE

Un horrible accident s'est produit au hameau du Grand Cabaret.

Le petit Georges Venes, 6 ans, dont les parents travaillent dehors, et qui reste toute la journée à la garde de sa grand'mère, ayant frotté une allumette dans un moment de désœuvrement, sa chemise de nuit s'enflamma d'un seul coup.

Le pauvre petit fut si grièvement brûlé qu'il succomba dans la nuit après d'atroces souffrances.

Médailles d'honneur. — Des médailles d'honneur sont décernées aux agents des douanes dont les noms suivent :

MM. Sepsley à Dunkerque ; Rousseau à Terdeghem ; Vayes à Esquelbecq ; Vanlichtervelde à Hardifort ; Beaywert à Steenvoorde ; Vandenbroucke à Hazebrouck ; Langevert à Nieppe ; Hamel à Armentières ; Coisne à Toufflers ; Pottier à Chéreng ; Schmolt à Roubaix ; Wacquin, visiteur à Roubaix ; Wullus, sous-brigadier à Tourcoing ; Guillemain à Leers ; Poussin à Anfroipret.

Demyrel, brigadier à Feignies ; Terrasout, préposé visiteur à Jeumont ; Pétriaux, sous-brigadier à Maubeuge ; Collier, préposé à St-Amand ; Ritte, brigadier à Condé ; Ribes, préposé visiteur à Avesnelles ; André, sous-brigadier à Vireux ; Lacroix, préposé à Anor ; Fourtine, brigadier à Arras ; Laval, préposé visiteur à Boulogne ; Crista, préposé visiteur à Calais ; Wattez, préposé à Calais.

Contributions indirectes. — M. Legros, receveur à Savy-Berlette, est élevé sur place à la 1re classe de son grade.

— M. Sellier, commis principal à Bruay, est élevé sur place à la 6e classe de son grade.

LILLE

L'explosion de la Citadelle

Les blessés sont aujourd'hui [illegible] hors de danger et leur guérison ne sera plus qu'une affaire de temps. Aucun d'eux ne perdra la vue.

On dit que trois propositions pour la médaille militaire ont été faites en faveur du sous-chef artificier Hotte et des soldats [illegible] et Bertha.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 29 décembre.

Fonds d'Etat. — Bruxelles [illegible] à 1/2 0/0 primes, 109.75 ./. — Bruxelles [illegible] à 1/2 primes, 110.. ./. — Bruxelles-Maritime [illegible] 3 0/0 à primes 91,75 ./.

Obligations. — Anvers [illegible] — Anvers 1900 à 0/0 [illegible]

Charbonnages. — Anderlues 930.. — [illegible] 620.. — Bois-d'Avroy 891.. — [illegible] Central 475.. — Charbonnages Belges [illegible] Chevalières 1778,50 — Courcelles-Nord [illegible] Concorde [illegible] — Couchant de Flénu [illegible] Espérance et Bonne-Fortune [illegible] 1370.. — Grand Buisson 1107.. — [illegible] Feu de Dour 1887,50 — [illegible] Unies de [illegible] Marchienne 740.. — [illegible] Sart-Culpart à Gilly 1848,50 — Nord [illegible] (ex. 2e rép. fr. [illegible]) 2370.. — [illegible] 1057,50 — Sacré-Madame [illegible] 885..

Industries diverses. — [illegible] de Droogenbosch 2150.. — [illegible] privilégiée [illegible] [illegible] de Tubize (actions ordinaires) [illegible]

Aciéries. — [illegible] (Forges et [illegible]) [illegible] — Marcinelle et Couillet [illegible] — [illegible] (actions privilégiées) [illegible] — [illegible] (actions ordinaires) [illegible] (Forges de) [illegible]

Zinc. — Asturienne des Mines [illegible]